

Frais de scolarité



FRAIS D'ADMISSION

Formations

Frais de dépôt du dossier

Frais pour les épreuves orales d'admission après acceptation du dossier

- Assistant de Service Social
- Éducateur Spécialisé
- Éducateur Jeunes Enfants
- Accompagnant Éducatif Social
- Moniteur Éducateur
- DEJEPS Animation sociale

40,00 €

80,00 €

Les frais de participation à l'entretien oral d'admission ne devront être acquittés qu'une fois l'acceptation du dossier confirmée.
Les frais d'inscription aux sélections ne pourront être remboursés quel que soit le motif évoqué.

FRAIS DE FORMATION

A régler au 1er septembre de chaque année scolaire.

Formations

Droits d'inscription

Frais de scolarité

- Accompagnant Éducatif Social
- Moniteur Éducateur

170,00 €

(Remboursés aux élèves boursiers)

- Éducateur Spécialisé
- Assistant de Service Social
- Éducateur Jeunes Enfants

170,00 €

(Remboursés aux élèves boursiers)

480,00 €

- DEJEPS Animation sociale

170,00 €

(Étude du dossier et validation de la recevabilité)

FRAIS POUR LES REDOUBLANTS DE FORMATION NON SALARIÉS

Les redoublants salariés ne sont pas concernés par ces tarifs, merci de contacter l'accueil.

Domaine de formation à représenter

Blocs de compétences à représenter

Frais

- 1 Domaine de Formation

1 ou 2 Blocs

200,00 €

- 2 Domaines de Formation

3 ou 4 Blocs

300,00 €

Au-delà de 2 Domaines de Formation ou de 4 Blocs à représenter, nous vous invitons à vous rapprocher du Responsable de la filière concernée afin d'établir un devis.